

Pratiques professionnelles en maisons d'assistantes maternelles Résultats d'étude qualitative

Les maisons d'assistantes maternelles (Mam) sont des lieux hors domicile dans lesquels les assistantes maternelles accueillent les jeunes enfants qui leur sont confiés. Elles suscitent, depuis leur création en 2010, nombre d'interrogations quant à leur place dans le paysage des modes d'accueil formels des jeunes enfants. L'étude réalisée par le laboratoire de recherche Experice, à la demande de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), permet, pour la première fois, de rendre compte des pratiques des assistantes maternelles à partir d'observations et d'entretiens effectués dans six Mam en 2020-2021. Ces lieux conçus comme des « maisons » accueillant des jeunes enfants regroupent des professionnelles aux trajectoires diverses : insertion, reconversion et évolution professionnelles. Elles s'y organisent collectivement de différentes façons, selon qu'elles mettent ou non en œuvre un système d'assistante maternelle « référente » pour chaque enfant, en se répartissant les tâches entre elles selon leurs compétences respectives, et par la mise en place ou non d'un roulement et de formes d'entraide. Les Mam sont enfin des espaces dans lesquels l'enjeu de la reconnaissance du métier d'assistante maternelle est fort, pour les professionnelles, les parents et les acteurs locaux.

Les Mam¹, créées par la loi du 9 juin 2010, « constituent un nouveau mode d'accueil et une nouvelle modalité d'exercice de la profession d'assistante maternelle, dans un lieu autre² que le domicile de ces professionnelles » (HCFEA, 2018). Les Mam, dont le nombre est passé de 1 600 en 2015 à environ 3 500 en 2019 (Onape, 2021) sont encore peu étudiées. Cette étude commanditée et pilotée par la Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Cnaf et réalisée par une équipe de chercheuses du laboratoire Experice (encadré), permet, pour la première fois, de rendre compte des pratiques des professionnelles à partir d'observations en leur sein³.

Au moment de l'enquête, les Mam pouvaient regrouper au maximum quatre assistantes maternelles, chacune d'entre elles accueillant plusieurs enfants (quatre maximum)⁴ sur la base d'une relation contractuelle avec leurs parents. En cela, les Mam reposent sur le même principe que l'accueil individuel au domicile d'une

assistante maternelle. L'accueil en Mam emprunte aussi certaines des dimensions d'un accueil collectif étant donné le nombre d'enfants et de professionnelles réunis au sein d'une même « maison »⁵. Comment les assistantes maternelles conjuguent-elles cette double référence ? Comment la dimension contractuelle, individualisante, peut-elle se combiner à une organisation collective d'un cadre de travail partagé ?

**Pascale Garnier, Catherine Bouve,
Martine Janner Raimondi**
Laboratoire Experice, Université
Sorbonne Paris Nord
Suivi par **Anne Unterreiner** (Cnaf, DSER)

Les Mam, des « maisons » dédiées à des jeunes enfants

Le fait que les assistantes maternelles appréhendent les Mam comme des « maisons » ainsi que l'aménagement de ces locaux révèle une proximité avec la sphère familiale, sans toutefois s'y confondre. C'est également une « maison » entièrement dédiée aux jeunes enfants dont le cadre est spécialement pensé pour eux. Les assistantes maternelles investissent tout particulièrement ces lieux en les aménageant à leur goût, souvent avec l'aide de leur entourage, et ce en tenant compte des moyens à leur disposition (caractéristiques du local, moyens financiers, matériel récupéré, etc.) et du cadre institutionnel local (département, Caf et commune).

Avec leurs dimensions hybrides de maison « familiale » centrée sur et pour les enfants, les Mam sont intégrées sur leur territoire (rural ou urbain) respectif. Les assistantes maternelles organisent des sorties en mobilisant les différentes ressources de leur environnement proche (espaces verts équipés de jeux, commerces, marché, ferme pédagogique, ludothèque, espaces naturels, etc.). Cet investissement de l'espace local participe en retour d'une plus grande visibilité de la Mam.

Trajectoires professionnelles et de reconnaissance

Le contexte de création des Mam semble lié aux parcours qui ont conduit les assistantes maternelles à y travailler. Dans le département urbain observé, la création de la Mam a généralement été soutenue localement pour celles qui sont inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle, en particulier pour des femmes au foyer ou avec des emplois précaires, ayant pour la plupart connu une migration internationale. Tandis que celles qui sont à l'initiative de la création de leur Mam sont en situation de reconversion professionnelle (ayant exercé d'autres métiers auparavant, souvent auprès d'enfants) ou d'évolution professionnelle (anciennes assistantes maternelles à domicile).

Travailler en Mam relève également d'enjeux de reconnaissance fortement repérés par les assistantes maternelles : un lieu extérieur à leur domicile rendant visible le travail appréhendé comme une profession, digne de respect. S'observent aussi des stratégies des professionnelles qui visent à rendre visible leur travail et à le légitimer aux yeux

Encadré

Méthodologie et travail d'enquête

L'étude a été réalisée entre février 2020 et février 2021* dans six Mam implantées dans deux départements très contrastés : l'un, rural, l'autre, urbain. Si le nombre respectif de Mam y est proche (33 et 27, fin 2020), leur création s'appuie souvent sur l'initiative des assistantes maternelles dans le département rural, tandis que les Mam du département urbain ont davantage été aidées et accompagnées par le conseil départemental, la caisse d'Allocations familiales (Caf) et les communes du territoire**.

Parmi les Mam étudiées, deux se composent de quatre assistantes maternelles, deux autres de trois, les deux dernières de deux professionnelles. La plus ancienne Mam a sept ans d'existence, la plus récente, à peine un an. L'équipe Experice a tout d'abord réalisé un entretien collectif avec les professionnelles de chaque Mam. Une période d'observation de cinq jours a ensuite eu lieu dans chaque Mam. Enfin, des entretiens individuels ont été réalisés avec l'ensemble des assistantes maternelles, avec trois parents dans chaque Mam, ainsi qu'avec les acteurs départementaux et locaux [Protection maternelle et infantile (PMI), Relais d'assistantes maternelles (Ram)***, services de la ville ou élus, etc.].

* Le travail d'enquête a dû s'adapter aux différentes mesures sanitaires, liées à la pandémie de la Covid-19.

** Notamment pour des questions de coûts et de disponibilité des locaux et de soutien à la création de places d'accueil.

*** Désormais Relais petite enfance (RPE).

des familles : en particulier, leur travail éducatif et pédagogique est bien mis en valeur par l'envoi de photographies par SMS aux parents, de productions de cahiers ou d'autres supports, écrits ou non. Par ailleurs, les assistantes maternelles rencontrées ont, pour la plupart, une appétence à se former et un souci de renouveler leurs propositions d'activités aux enfants, aspects qui participent de leur professionnalisation et de leur reconnaissance en tant que professionnelles de la petite enfance.

Organisation des Mam : de l'individualisation par un système de « référentes » au fonctionnement collectif des équipes

Les six Mam observées partagent des points communs : l'absence de regroupement selon l'âge des enfants, comme c'est souvent le cas en crèche, et un large usage de la délégation d'accueil entre les assistantes maternelles⁶. Une diversité des modes d'organisation oscillant entre individuel et collectif y a cependant été constatée.

Quatre des six Mam fonctionnent sur la base d'un collectif d'enfants fondé sur un système de « référence » proche de celui de la crèche. Chaque professionnelle s'occupe, sauf exception⁷, des enfants des parents dont elle est la salariée sur des moments clés de la journée : l'accueil et le départ de la Mam, les changes, les repas, les siestes. Pour tous les autres moments, les enfants ne restent pas centrés sur « leur » assistante maternelle référente et les professionnelles interagissent avec tous. À l'inverse, deux autres Mam fonctionnent sur le principe de « tout le monde s'occupe de tout le monde » : les enfants sont partagés entre les assistantes maternelles en combinant mise en place d'un rythme collectif et personnalisation selon les enfants. Dans ces Mam, les professionnelles ne souhaitent pas privilégier des relations aux enfants et aux parents selon leurs contrats (« on met son enfant en Mam, pas chez une assistante maternelle ») et les contrats entre assistantes maternelles et parents sont perçus comme ayant un caractère administratif.

Dans les Mam enquêtées, des moments de jeux libres avec des objets à disposition permanente des enfants, d'exploration avec des matériaux ou matériels spécifiques (pour la motricité par exemple) ou d'activités variées (pâtisserie, dessin, peinture, sable, fabrication d'objets, etc.) sont proposés aux enfants, jamais imposés. Parfois, ces temps collectifs sont ritualisés et mobilisent tous les enfants de la Mam, comme un temps de lecture ou de comptines. Plus souvent, ils concernent des petits groupes fluctuants.

Cette organisation selon les contrats (ou non) laisse ouverte différentes formes de répartition du travail en dehors de celui avec les enfants, pour le ménage notamment. Dans quatre Mam, ce travail fait l'objet d'une répartition préalable de l'ensemble des tâches et de roulements systématiques entre professionnelles. Dans deux de ces Mam, les assistantes maternelles ont élaboré une organisation précise par roulement. Les repas y sont préparés par les professionnelles⁸. À la différence de ces quatre Mam, ce travail est réalisé dans les deux autres au fil des disponibilités de chaque professionnelle. L'entraide entre assistantes maternelles est alors censée compenser l'absence de planification de leur fonctionnement collectif, ce qui n'est pas sans parfois créer des tensions entre elles. Cela est particulièrement sensible si les charges de travail des assistantes maternelles (nombre ou encore volume horaire des différents enfants pris en charge par chacune, absences imprévues de professionnelles, etc.) ne sont pas équivalentes.

Une autre modalité de répartition du travail a également été observée : davantage basée sur les différents goûts et compétences que les assistantes maternelles se reconnaissent

entre elles, y compris dans le domaine pédagogique. Les professionnelles développent ainsi des compétences élargies allant du travail en collectif à une différenciation des tâches : comptabilité, gestion, logistique, cuisine, animation, communication, proposition pédagogique, etc.

Un accueil « semi-collectif » plébiscité par les parents, soutenu de façon variable par les acteurs locaux

Aux yeux des parents, les Mam constituent un « semi-collectif », permettant de combiner des avantages des accueils individuel et collectif, sans leurs inconvénients respectifs. La Mam permet à leur enfant de s'ouvrir aux autres, aux différences et d'accepter de vivre dans un collectif de petite taille qui n'est pas trop contraignant, tout en bénéficiant d'un accueil individualisé et affectueux, comme familial, qui les sécurise quant à la prise en compte de leur enfant. Selon eux, leur enfant bénéficie de la fréquentation de la Mam, un lieu de socialisation favorisant un mélange des âges et, à terme, l'entrée à l'école maternelle. Si la connaissance de l'existence des Mam reste confidentielle, les parents qui les fréquentent demandent à la Mam d'accueillir ensuite toute la fratrie. Aussi les six Mam étudiées ont toutes leur « liste d'attente » de parents, ce qui leur permet de favoriser des contrats à temps plein pour toutes les assistantes maternelles.

D'après les acteurs locaux, les Mam répondent à une forte demande des familles et contribuent à augmenter et à diversifier l'offre d'accueil des jeunes enfants sur leur territoire. Les positionnements de ces acteurs sont variés : depuis l'absence de soutien direct jusqu'à l'intégration de la création et l'accompagnement des Mam dans une politique municipale d'accueil pour la petite enfance, en passant par différentes formes d'appui et d'intégration de la Mam dans une offre locale pour les familles (achat, rénovation, location des locaux, ingénierie du projet, liens avec le Ram, etc.). Le dispositif Mam générant de nouvelles configurations d'accueil (intervention des communes, cas de conflits au sein des équipes d'assistantes maternelles, enjeu autour des locaux, etc.), c'est au sein des équipes de PMI, en charge de l'agrément aux professionnelles, du contrôle des conditions d'accueil et du soutien de ces professionnelles, que cette innovation est perçue de manière plus ou moins favorable et qu'il reçoit un appui variable selon les contextes.

Tensions et conflictualité au sein du collectif d'assistantes maternelles

À plusieurs reprises, des situations conflictuelles ou des tensions (passées ou présentes) entre assistantes maternelles ont été observées ou mentionnées en entretien. Elles sont

le fruit de la rencontre entre différentes manières d'être et de faire plus ou moins compatibles avec les enfants, ou de la perception d'investissements personnels inégaux qui remet en cause l'entraide entre professionnelles dans un contexte de gouvernance égalitaire entre assistantes maternelles, sans « chef », ni « direction ».

Alors que les professionnelles cultivent l'image d'une Mam comme « cocon », tout conflit peut être perçu par elles comme le signe de l'échec de la Mam. Ces tensions et conflits peuvent également permettre l'expression de différents styles professionnels individuels et d'instituer des règles de travail. Dans les Mam dans lesquelles des temps de dialogue entre assistantes maternelles ont été mis en place pour comprendre ce qui pose problème en cherchant ensemble des solutions, ces situations conflictuelles ont renforcé le collectif de travail. Dans celles où le conflit n'a pas pu être surmonté par l'équipe, des départs d'assistantes maternelles ont eu lieu, sans pour autant conduire à la fermeture de la Mam. De fait, il est très rare que les tensions, voire les conflits interpersonnels, mettent à mal l'existence et le fonctionnement même de la Mam.

L'enjeu majeur de l'accompagnement institutionnel des Mam dans leur organisation et la résolution de conflits

Les Mam étudiées se retrouvent dans l'idée d'un « vivre ensemble » sur un modèle familial, partageant une même « maison », lieu d'une identité collective, tout en étant un lieu institutionnalisé de la petite enfance, à vocation professionnelle. Malgré ces points communs, les Mam sont chacune singulières. Cela tient à de multiples facteurs : parcours individuels, relations interpersonnelles, nombre et

ancienneté des assistantes maternelles ou encore conditions locales d'accompagnement des Mam.

Au cœur de la pérennisation de ces collectifs de professionnelles nouvellement créés sans relation hiérarchique entre elles, la question de l'organisation du travail et de la gestion d'éventuels conflits et tensions est centrale. Dans ce contexte, l'accompagnement institutionnel des Mam pourrait s'envisager, par exemple, par la mise en place d'analyses des pratiques animées par des tiers, en vue de construire un collectif de travail basé sur des situations concrètes où se nouent des relations tout à la fois interpersonnelles et professionnelles.

(1) Cette profession étant à près de 99 % exercée par des femmes, le féminin est employé ici.

(2) Il peut s'agir d'une maison, d'un appartement ou d'un ancien local commercial, associatif ou communal réhabilité en Mam.

(3) Pour une présentation détaillée des résultats de cette étude, voir le Dossier d'étude n° 227 (Garnier et al., 2022).

(4) Depuis cette enquête, l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 permet qu'une assistante maternelle puisse accueillir dans le cadre de son agrément jusqu'à quatre enfants de moins de 3 ans (sauf dérogations). La capacité d'accueil maximale des Mam est de six assistantes maternelles, dont quatre maximum présentes simultanément, et 20 enfants.

(5) Il est possible pour une Mam de n'accueillir qu'une seule professionnelle. Dans les faits, le regroupement d'assistantes maternelles est privilégié.

(6) Dans ce cas, les parents et les assistantes maternelles donnent leur accord écrit pour qu'une ou plusieurs assistantes maternelles puissent remplacer l'assistante maternelle ayant contracté avec les parents, pour l'accueil de l'enfant certains matins, son départ le soir ou encore des sorties.

(7) Pour se ménager un temps de pause déjeuner, ou encore quand des activités collectives sont organisées en parallèle.

(8) Dans trois autres Mam, ils sont apportés par les parents et, dans un dernier cas, fournis par un prestataire de service de la ville.

Pour en savoir plus

Garnier P., Bouve C., Janner Raimondi M., 2022, Les maisons d'assistantes maternelles : des pratiques professionnelles hybrides entre accueils individuel et collectif, *Dossier d'étude*, n° 227.

HCFEA, 2018, *L'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans. Tome 1 : État des lieux*. Rapport du Conseil de la famille et du Conseil de l'enfance et de l'adolescence.

Onape, 2021, *L'accueil du jeune enfant en 2020*, Rapport annuel.



Directeur de la publication Nicolas Grivel
Directrice de la publication déléguée Lucie Gonzalez
Rédactrice en chef Lucienne Hontarrède
 lucienne.hontarrede@cnaf.fr 01 45 65 57 14
Conception graphique Ysabelle Michelet

L'essentiel n° e-ISSN : 1638 - 1769
 Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)
 Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)
 32 avenue de la Sibelle - 75685 Paris Cedex 14
 01 45 65 52 52